Vigilance pollution de l'air

Bulletin du 20/02/2025 à 13h30

Pour le 20-02-2025
Episode de type combustion

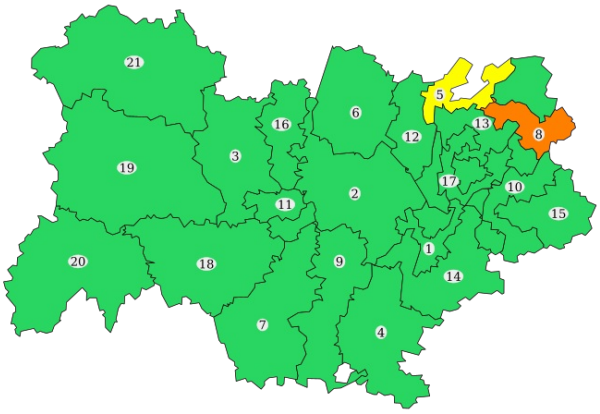

Pour le 21-02-2025
Episode de type combustion

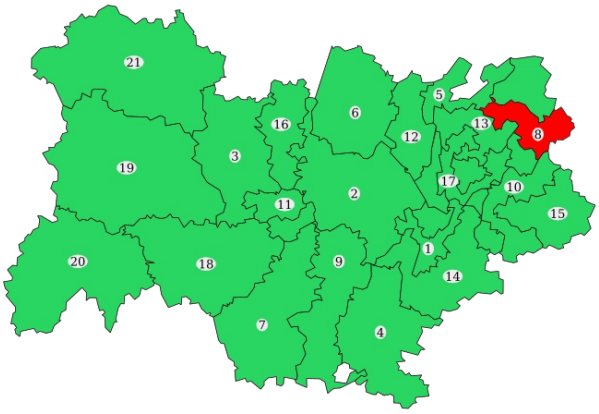

20-02-2025			Bassins d'air	21-02-2025		
Polluants et seuils				Polluants et seuils		
PM10	O3	NO2		PM10	O3	NO2
			1 Bassin Grenoblois			
			2 Bassin Lyon Nord-Isère			
			3 Contreforts Massif Central			
			4 Est Drôme			
50			5 Bassin Lémanique			
			6 Ouest Ain			
			7 Ouest Ardèche			
50			8 Vallée de l'Arve	50		
			9 Vallée du Rhône			
			10 Vallée Maurienne Tarentaise			
			11 Bassin Stéphanois			
			12 Zone Alpine Ain			
			13 Zone Alpine Haute-Savoie			
			14 Zone Alpine Isère			
			15 Zone Alpine Savoie			
			16 Zone des Coteaux			
			17 Zone urbaine des Pays de Savoie			
			18 Haute-Loire			
			19 Puy-de-Dôme			
			20 Cantal			
			21 Allier			

Sur la Vallée de l'Arve et le Bassin lémanique, le brassage atmosphérique n'est toujours pas suffisant et les particules s'accumulent. Le seuil d'information risque d'y être dépassé. La vigilance orange est maintenue dans la vallée de l'Arve pour aujourd'hui. Une vigilance jaune est activée sur le bassin lémanique. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaitre les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain à 13h30.

Sur la Vallée de l'Arve, la vigilance passe au niveau rouge en raison de la persistance de la stabilité atmosphérique. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaitre les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain à 13h30.

Pas de vigilance | Vigilance jaune | Vigilance orange | Vigilance rouge

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : *au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.*

Populations vulnérables *: femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.*

Populations sensibles *: personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes*

Population générale

Continuez d'aérer votre domicile

Limitez vos activités physiques intenses

Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables

Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes

Evitez les activités physiques intenses en plein air

Reportez les activités qui demandent le plus d'effort

Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

▸ Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

Maîtrisez la température de votre logement (19°C)

Respectez les interdictions de brûlage à l'air libre des déchets verts

Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant

Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels

Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre

Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais

Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques

Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités

Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)

Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants

Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage

Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En complément des recommandations, les autorités préfectorales peuvent prendre des mesures obligatoires de réduction des émissions, veuillez vous renseigner sur le site de la préfecture de département :

01 03 07 15 26 38 42 43 63 69 73 74